

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## COMMANDES

**Acceptation :** les commandes prises par nos agents ou représentants ne sont valables qu'autant qu'elles n'ont pas été refusées dans un délai de trois semaines (confirmation écrite).

**Annulation :** l'annulation d'un ordre ne peut être obtenue qu'avec notre consentement.  
Toute commande d'articles spéciaux ou comportant un décor particulier ne peut être annulée.  
Nous nous réservons le droit d'annuler sans avis les commandes d'un débiteur défaillant.

**Passation :** toute passation de commande implique l'acceptation sans réserve des conditions ci-dessous.

## LIVRAISONS

Les délais de livraisons sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Aucune pénalité ne peut être exigée en cas de retard de livraison. En cas de force majeure (guerres, émeutes, grèves et troubles sociaux, catastrophes naturelles etc.) LBA-THIVEL sera libéré de son devoir de livraison et sa responsabilité écartée.

## TRANSPORT

Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du client destinataire.

Elles sont vendues, prises en nos dépôts, même en cas d'expédition prix franco.

En cas d'avaries dues au transport, le client devra effectuer les réserves prévues à l'article 105 du code de commerce et confirmer ces réserves auprès du transporteur par lettre recommandée avec AR dans un délai maximum de 3 jours après la livraison.

## RETOUR DE MARCHANDISES

Tout retour de marchandise ne peut se faire qu'après l'accord écrit et préalable de LBA-THIVEL.

Aucun retour ne sera accepté sans les produits neufs, ni transformés ni posés et emballés dans leurs emballages d'origine seules les références stockées pourront être reprises après accord moyennant un abattement de 30 % les marchandises commandées spécialement ne seront pas reprises. Chaque rendu devra être accompagné d'une photocopie d'un bon de livraison.

Le transport des marchandises retournées et remplacées demeure à la charge du client.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

Toutes nos marchandises sont payables au siège social de LBA-THIVEL net, sans escompte et sauf modalités particulières par traite à 30 jours fin de mois de remise à disposition.

En cas de non règlement de l'échéance convenue :

1. Les intérêts courent sans mise en demeure au taux des avances de la Banque de France augmenté de 2 %.
2. La totalité des factures et des traites non encore échues est exigible de plein droit.

Les traites envoyées pour acceptation doivent nous être retournées acceptées dans un délai de quatre jours.

Les frais de retour des traites impayées et de prorogation sont toujours à la charge de l'acheteur.

En aucun cas, le retard dans le transport ou la réception de la marchandise ne pourra être invoqués pour justifier d'un retard dans les paiements.

## GARANTIE

Nos articles sont garantis contre tout vice de fabrication pendant un délai de trois mois à compter de la date de réception au lieu de destination prévue à la commande.

Cette garantie est expressément limitée au remplacement gratuit de la pièce reconnue défectueuse sans aucune participation aucune de notre part aux frais de dépose, repose, remise en état peinture.

Aucun frais de réparation exécutée par des tiers ne peut être pris en considération.

Toute réclamation concernant exclusivement la quantité de la marchandise doit être formulée sous huitaine suivant la réception des envois.

## CONTESTATIONS

Toute contestation est de la compétence du Tribunal de Commerce de LYON, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs sans que les domiciliations de traites comportent dérogation à cette clause.

## RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980, les marchandises livrées demeurent notre propriété, jusqu'à complet paiement du prix.

À cet égard, ne constitue pas un paiement, la remise d'une traite, d'un chèque ou de tout titre créant une obligation de payer. Le client assume toutefois, dès la sortie de nos magasins, les risques de perte, vol ou destruction. Il supportera en conséquence, toutes les charges d'assurance des marchandises livrées.

Si les produits, objet de la réserve de propriété, ont été revendus par le client, la créance de LBA-THIVEL sera automatiquement transportée sur la créance du prix des produits ainsi vendus par le client.

Le client cède, dès à présent, à LBA-THIVEL toutes les créances qui naîtraient de la revente des produits impayés sous réserve de propriété.